

Les Infos de Base

mercredi 15 avril 2009
volume 12, numéro 15
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Canada*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 15 du 15 avril 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 avril 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 15 du 15 avril 2009, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 14 du 11 avril 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 30 avril 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 13 du 1^{er} avril 2009, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 12 du 28 mars 2009.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 24 juillet 2008 et à la *Gaz.*

Can., Partie II, fascicule n° 8 du 15 avril 2009. Les modifications apportées par L.C. 2009, ch. 2 et entrées en vigueur au 15 avril 2009 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 avril 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 8 du 15 avril 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 26 avril 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 27 mars 2009.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 27 mars 2009.

Dans son édition d'avril, le *Dictionnaire du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 350 termes ou mots de renvoi pertinents.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'assurance maladie, L.R.Q., c. **A-29**, a. 72.1.

Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives, L.Q. 2007, c. 21, a. 32.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'aide financière aux études, [R.R.Q., c. **A-13.3**, r. 2], a. 60.

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études, D. 386-2009 du 01-04-09, (2009) 141 G.O. 2, 1775, a. 1.

Règlement sur le greffe des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, [R.R.Q., c. **A-23**, r. 5.1], a. 17.

Règlement modifiant le Règlement sur le greffe des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, Décision du 26-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1790, a. 1.

Règlement sur la tenue d'une étude de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, [R.R.Q., c. A-23, r. 17.1], aa. 1, 2, 4, 10.

Règlement modifiant le Règlement sur la tenue d'une étude de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, Décision du 26-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1790, aa. 1, 2.

Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 26-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1790], nouveau.

Règlement sur les autorisations légales d'exercer l'optométrie hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des optométristes du Québec, [R.R.Q., c. C-26, D. 394-2009 du 01-04-09, (2009) 141 G.O. 2, 1778], nouveau.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 56.1], aa. 2, 4, 6, 8, 11-13.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, D. 393-2009 du 01-04-09, (2009) 141 G.O. 2, 1776, aa. 1-7.

Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du

Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 127.3], aa. 2, 7, 8, 11.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes, D. 398-2009 du 01-04-09, (2009) 141 G.O. 2, 1783, aa. 1-4.

Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des technologues professionnels, [R.R.Q., c. C-26, r. 177.1.2], aa. 1, 4-5.2, 8.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des technologues professionnels, D. 399-2009 du 01-04-09, (2009) 141 G.O. 2, 1784, aa. 1-3.

Programme d'appui financier à la relève agricole, [R.R.Q., c. **L-0.1**, Avis du 01-10-01, (2001) 133 G.O. 1, 1113], aa. 1, 11.

La Financière agricole du Québec, Avis du 20-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 387, aa. 1, 2.

Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des optométristes du Québec, [R.R.Q., c. **O-7**, r. 4.2.1], aa. 3-6, 7.1-11.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des optométristes du Québec, D. 395-2009 du 01-04-09, (2009) 141 G.O. 2, 1779, aa. 1-8.

Règlement sur les normes de délivrance et de détention du permis habilitant un optométriste à administrer des médicaments, [R.R.Q., c. O-7, r. 4.3], aa. 1, 3.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes de délivrance et de détention du permis habilitant un optométriste à administrer des médicaments, D. 396-2009 du 01-04-09, (2009) 141 G.O. 2, 1781, aa. 1, 2.

Règlement sur les normes de délivrance et de détention du permis habilitant un optométriste à administrer et à prescrire des médicaments pour des fins thérapeutiques et à dispenser des soins oculaires, [R.R.Q., c. O-7, r. 4.3.1], a. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes de délivrance et de détention du permis habilitant un optométriste à administrer et à prescrire des médicaments pour des fins thérapeutiques et à dispenser des soins

oculaires, D. 397-2009 du 01-04-09, (2009) 141 G.O. 2, 1782, a. 1.

Règlement sur les stages de perfectionnement des technologues en radiologie, R.R.Q., 1981, c. **T-5**, r. 10, remplacé.

Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec, Décision du 26-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1790, a. 3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur la citoyenneté, L.R.C. 1985, ch. **C-29**, aa. 2, 3, 4, 5, 5.1, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 22, 27.

Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté, L.C. 2008, ch. 14, aa. 1-12.

Loi sur les produits dangereux, L.R.C. 1985, ch. **H-3**, ann. I.

Décret modifiant l'annexe I de la Loi sur les produits dangereux (portes et enceintes contenant du verre), DORS/2009-109 du 02-04-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 576, aa. 1, 2;

Décret modifiant l'annexe I de la Loi sur les produits dangereux (couvre-fenêtres à cordon), DORS/2009-111 du 02-04-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 584, a. 1.

Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, L.R.C. **1985 (2e suppl.)**, ch. **32**, aa. 16.1, 39.

Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007, L.C. 2007, ch. 35, aa. 141, 142.

Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts, L.C. **2002**, ch. **25**, annexe.

Arrêté modifiant l'annexe de la Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts, DORS/2009-107 du 30-03-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 561, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la citoyenneté, L.R.C. 1985, ch.

C-29.

Règlement sur la citoyenneté, 1993, DORS/93-246, titre intégral, aa. 1, 2, 3, 3.1, 4, 5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6, 7, 7.1, 8, 10, 11, 16, 18, 19 (A), 20 (A), 30, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur la citoyenneté, 1993, DORS/2009-108 du 02-04-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 563, aa. 1-24.

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. F-4.

Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2002-36, annexe.

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2009-74 du 25-02-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 358, a. 1.

Loi sur les produits dangereux, L.R.C. 1985, ch. H-3.

Règlement sur le verre de sécurité, C.R.C., ch. 933, remplacé.

Règlement sur les portes et enceintes contenant du verre, DORS/2009-110 du 02-04-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 581, a. 6.

Règlement sur les portes et enceintes contenant du verre, DORS/2009-110 du 02-04-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 581, nouveau.

Règlement sur les couvre-fenêtres à cordon, DORS/2009-112 du 02-04-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 592, nouveau.

Loi sur l'indemnisation des marins marchands, L.R.C. 1985, ch. M-6.

Décret de 1992 sur l'indemnisation des marins marchands, DORS/92-520, aa. 3, 5-7, 9, 10, 12.

Décret modifiant le Décret de 1992 sur l'indemnisation des marins marchands, DORS/2009-104 du 26-03-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 547, aa. 1-4.

Loi sur les douanes, L.R.C. 1985 (2e suppl.), ch. 1.

Règlement sur les frais relatifs aux documents, DORS/86-1028, titre intégral, aa. 1, intertitre précédant l'article 2, 2, 3, 4 (A), 5 (A).

Règlement modifiant le Règlement sur les frais relatifs aux documents, DORS/2009-113 du 02-04-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 594, aa. 1-

6.

Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, L.R.C. 1985 (2e suppl.), ch. 32.

Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension, DORS/87-19, aa. 23.2, 30.1, ann. IV.

Règlement modifiant le Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension, DORS/2009-100 du 26-03-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 525, aa. 1-4.

Loi sur la radiodiffusion, L.C. 1991, ch. 11.

Instructions au CRTC (Inadmissibilité aux licences de radiodiffusion), DORS/85-627, a. 2.

Décret correctif visant les Instructions au CRTC (Inadmissibilité aux licences de radiodiffusion), DORS/2009-103 du 26-03-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 545, a. 1.

Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, L.C. 1998, ch. 25.

Règlement sur la liste d'exemption, DORS/99-13, a. 1, ann. 1, 2.

Règlement modifiant le Règlement sur la liste d'exemption, DORS/2009-98 du 26-03-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 509, aa. 1-3.

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada, L.C. 1998, ch. 36.

Règlement sur le financement des petites entreprises du Canada, DORS/99-141, aa. 1, 1.1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 23, 24, 25, 25.1, 25.2, 26, 27, 28, 28.1, 30, 34, 37, 38, 40.

Règlement modifiant le Règlement sur le financement des petites entreprises du Canada, DORS/2009-102 du 26-03-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 534, aa. 1-26.

Loi sur les parcs nationaux du Canada, L.C. 2000, ch. 32.

Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux du Canada, DORS/2000-387, titre, a. 1, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux, DORS/2009-99 du 26-03-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 517, aa. 1-5.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. 2001, ch. 27.

Règlement sur l'immigration et la

protection des réfugiés, DORS/2002-227, a. 190.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (dispense de visa de résident temporaire, Croatie), DORS/2009-105 du 26-03-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 550, a. 1.

Loi sur les produits antiparasitaires, L.C. 2002, ch. 28.

Règlement concernant les rapports sur les renseignements relatifs aux ventes de produits antiparasitaires, DORS/2006-261, a. 8.

Règlement correctif visant le Règlement concernant les rapports sur les renseignements relatifs aux ventes de produits antiparasitaires, DORS/2009-101 du 26-03-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 532, a. 1.

AUTORITÉ AUTRE QUE STATUTAIRE

Décret concernant le versement de paiements à titre gracieux à des personnes ou entités qui devraient les recevoir pour le compte de personnes décédées qui ont payé une taxe d'entrée relative à l'immigration chinoise ou qui vivaient en union conjugale avec de telles personnes, TR/2009-24 du 15-04-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 597, nouveau.

Décret sur la médaille de la Mission des Nations Unies au Timor-Leste (MINUTL), TR/2009-27 du 15-04-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 601, nouveau.

Décret sur la médaille de la Mission hybride des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD), TR/2009-28 du 15-04-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 602, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.